

Palais des Roses : Audience cruciale le 24 mai

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 19-05-2007 00:29:29

- Deux experts audient les comptes de l'hôtel

L'affaire de l'hôtel des Palais des Roses n'en finit pas de traîner. Et pour cause, les nombreuses actions croisées engagées par les deux associés (Le groupe saoudien Dallah El Baraka et Azeddine Lakhouaja, l'investisseur marocain). A chaque fois qu'un dénouement se profile, l'un des deux actionnaires revient à la charge avec une nouvelle plainte ou une nouvelle action destinée à retarder le jugement. Quoi qu'il en soit, le plus important des procès concernant cette affaire tiendra une audience le 24 mai. «Celle-ci sera d'une grande importance puisque le rapport d'expertise sur les comptes du Palais des Roses y sera présenté», souligne une source au TPI d'Agadir, où se déroule le procès dans lequel est poursuivi Lakhouaja pour mauvaise foi et abus de confiance.

Le rapport d'expertise, dont L'Economiste détient copie, a été réalisé à la demande du tribunal, par deux experts: Driss El Manjra et Abderrahim Berrada. L'expertise passe à la loupe les comptes de la société Palais des Roses International pour les années allant de 2000 à 2004. Les deux experts listent les nombreuses violations constatées dans la tenue des comptes de la société. «Lesquels comptes étaient tenus par Lakhouaja», rappellent les rédacteurs.

Parmi les «violations» constatées par les experts figurent la non-déclaration des salariés à la CNSS et un chèque de 2,2 millions de DH au porteur destiné à payer des travaux au sein de l'hôtel. «Pourquoi avoir tiré un chèque au porteur pour payer une société supposée avoir réalisée des travaux pour le PRI?» fait mine de s'interroger une source judiciaire. De plus, explique le rapport, «l'hôtel a été donné en location-gérance sans aucune garantie. Le site a également été exploité directement en 2003 sans aucune déclaration d'exploitation».

Lakhouaja qui assurait simultanément la direction de Delta Overseas, société gestionnaire du PRI, et le poste de PDG du même hôtel «se livrait à un jeu d'écritures comptables incompréhensible», soulignent les experts. Ainsi, expliquent-ils, «nous avons pu lire sur les comptes deux virements bancaires et un chèque au profit de la société Delta Overseas signé par Lakhouaja que nous n'avions pas pu expliquer». Ces opérations correspondent à des montants de 6,4 millions de dollars (virement effectué en 2001), 8,1 millions de dollars (virement effectué en 2002) et 2,2 millions de DH (chèque tiré en 2002).

Il faudra attendre le 24 mai pour savoir quel traitement réservera le TPI d'Agadir à ces révélations. Autant dire que Lakhouaja risque gros.

3 ans pour une action en référé

Dans un autre procès concernant cette même affaire, le tribunal de commerce d'Agadir vient d'annuler l'assemblée générale extraordinaire tenue par la société Palais des Roses International en décembre 2003. Lakhouaja avait obtenu des actionnaires un quitus pour l'exercice passé. Selon les

termes du juge commercial, cette AGE s'est tenue en violation de la réglementation en vigueur en matière de droit des sociétés. Conscient du but de la manoeuvre, le groupe Dallah El Baraka a introduit une action en référé en 2004 pour annuler cette AGE, mais l'affaire a traîné jusqu'à cette année. Le verdict est ainsi tombé après 34 audiences. Pour une action en référé, c'est du jamais-vu.

Source : L'Economiste